

# Les armes légères

## PRODUITS, PRODUCTEURS ET PROLIFERATION

Les armes légères constituent une menace sérieuse pour la sécurité humaine. Un missile antiaérien tiré à l'épaule—également connu sous le nom de système de défense aérienne portable (MANPADS en anglais)—peut-être utilisé afin d'abattre un avion de ligne transportant des centaines de passagers civils à son bord. Un homme armé, seul, peut tuer un chef d'Etat à l'aide d'un fusil à lunettes de calibre 12,7 mm, à une distance d'un kilomètre ou davantage. Le haut pouvoir explosif, la sophistication technologique et la portée distinguent les armes légères des armes de petit calibre et justifient les préoccupations de l'opinion publique relatives à leur prolifération illicite.

Ce chapitre apporte un éclairage sur les caractéristiques, l'évolution et la production des armes légères. Il s'attache également à voir comment elles ont été définies à ce jour—notamment dans le très influent rapport en date de 1997 du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies. De manière générale, la définition des armes légères selon le groupe d'experts englobe : les MANPADS, les armes antichar guidées, les mitrailleuses lourdes (y compris les armes antiaériennes), les fusils anti-matériel, les fusils et canons sans recul, les lance-grenades individuels, montés sous le canon et automatiques, les lance-roquettes antichar ainsi que les mortiers. En se concentrant sur la portativité comme critère de référence ce chapitre a modifié la liste du groupe d'experts en y incorporant les mortiers allant jusqu'au calibre de 120 mm ainsi que plusieurs engins de fabrication artisanale tels que les dispositifs explosifs de circonstance (IEDs) et les lance-roquettes portatifs avec rail de lancement.

Ce chapitre établit une distinction entre deux catégories d'armes légères—les armes guidées et non guidées—afin de prendre en compte les importantes différences technologiques qu'elles présentent. Au sein de chaque catégorie, le chapitre décrit une gamme de systèmes d'armes spécifiques. Il fait état des producteurs, de l'évolution et des changements technologiques significatifs de ces armes, qu'elles soient d'origine locales ou fabriquées sous licence. Ce chapitre présente également des informations sur les tarifs, la distribution et la prolifération. Il s'attache particulièrement à la production artisanale d'armes légères, ainsi qu'à la possession d'armes légères guidées par des acteurs non étatiques, y compris des groupes terroristes.

Les groupes armés non étatiques détiennent des systèmes d'armes légères très variés. Les déclarations d'armement à caractère politique et l'opacité du marché noir permettent difficilement d'évaluer le nombre exact de groupes armés en possession de ces



Des soldats bosniaques et un passant transportent le corps d'une victime d'un tir d'obus de mortier sur la place principale du marché du centre ville de Sarajevo en février 1994. © Laurent Rebour/AP Photo

SA-7



Spike



Browning M2



Barrett M82



M40 (106)



M203



RPG-7



Mortier 60 mm



matériels. Cependant, les données recueillies sont suffisantes pour constater que des douzaines de groupes armés détiennent une grande quantité d'armes légères guidées. Parmi eux, nombreux sont ceux qui produisent leurs propres armes légères, notamment des mortiers, des grenades et des lance-roquettes. Plus ces armes sont sophistiquées, plus elles constituent une menace.

Les conclusions principales de ce chapitre sont les suivantes :

- Au moins 51 pays produisent des armes légères actuellement.
- Quarante-cinq pays fabriquent des armes légères complètes et 5 Etats supplémentaires fabriquent des composants ou des pièces permettant l'amélioration de ces dispositifs.
- Au moins 31 pays produisent des armes légères sous licence. Or, 26 pays de plus produisent des armes de conception étrangère sans aucune licence, avec une licence expirée ou attribuée dans des conditions douteuses, ce qui vient souligner la prolifération des risques inhérents aux transferts technologiques délibérés ou involontaires.
- Les armes légères deviennent moins coûteuses, plus létales, portatives et durables, accroissant de ce fait leur prolifération notamment au sein de groupes armés non étatiques.
- Les groupes armés se sont procurés de nombreuses armes guidées et produisent des armes non guidées d'une grande sophistication, y compris des grenades propulsées par roquette, des mortiers, des lance-grenades, des projectiles explosifs et des roquettes portatives.
- Quelques armes légères—principalement les fusils anti-matériel—sont vendues à des civils dans plusieurs pays en toute légalité, notamment en Suisse, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
- La valeur de la production annuelle d'armes antichar guidées (à savoir un seul des huit types d'armes légères décrits par les Nations Unies) de 2001 à 2005 s'élevait à environ 1,1 milliard USD.

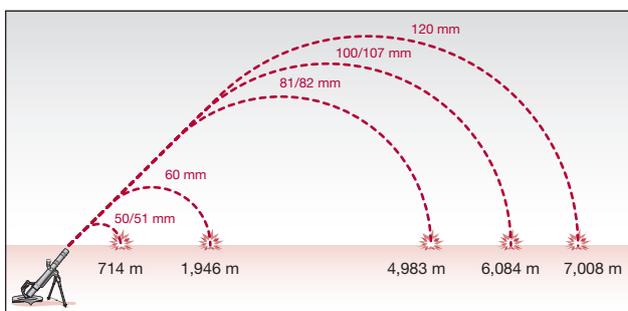
Les armes légères méritent notre attention de par leur létalité, le nombre croissant de producteurs et leur prolifération dans les mains de groupes armés non étatiques. Rares sont les pays qui possèdent le savoir-faire et la capacité industrielle pour développer et produire de leur propre chef les systèmes les plus sophistiqués d'un point de vue technologique mais cela ne les empêche pas

de se doter des capacités nécessaires. De nombreuses armes guidées considérées comme perfectionnées dans les années 80 sont à présent largement produites grâce à la rétro-ingénierie ou la production sous licence. Si l'histoire peut servir d'indicateur, la production par de nombreux pays de nouvelles technologies telles que les mortiers guidés n'est qu'une question de temps, ce qui aurait de sérieuses conséquences en matière de sécurité, notamment si ces armes venaient à tomber entre les mains de groupes terroristes.

Les dispositifs explosifs de circonstance ont démontré leur efficacité face aux blindages les plus sophistiqués. Les roquettes portatives ont une plus longue portée et d'ici peu, les avancées en matière de propulseur, permettront de les lancer en grande quantité plutôt que par petits lots.

L'augmentation de la létalité et de la portativité, associée

Graphique 1.1 **Portée maximum des mortiers de 50 mm à 120 mm avec des minutions standards**



Source : Wilkinson (2008)

au risque de détournement par les acteurs non étatiques, suggère qu'une plus grande attention devrait être accordée aux armes légères. ■